

Alerte du ministère de la Santé Nouveau variant du SARS-CoV-2

Chère Consœur, Cher Confrère,

■ Suite à la détection d'un **nouveau variant du SARS-CoV-2** au Royaume-Uni, le ministère de la Santé vient de mettre à jour sa liste de tests antigéniques (voir liste actualisée sur <https://covid-19.sante.gouv.fr/tests>). En effet, **les tests ciblant exclusivement la protéine « S » peuvent avoir un impact sur leur efficacité.**

■ En outre, le ministère recommande aux praticiens de « **questionner systématiquement** » toute **personne venant se faire tester sur un potentiel séjour au Royaume-Uni** dans les 14 jours précédant la date des symptômes ou du prélèvement ou sur un potentiel contact à risque avec une personne y ayant séjourné.

■ En cas de réponse positive, cette **mention doit être impérativement renseignée sur la plateforme SIDEP** (champ « pays de provenance »). Le patient devra alors être invité à réaliser un test RT-PCR. « Toute infection ou contact à risque doit conduire à un isolement strict », souligne le ministère.

Continuez à tester et passez de très belles fêtes de fin d'année !

Bien confraternellement
Dr Éric Lenfant
Président de l'URPS CD ARA